

Prédication
Dimanche 16 février - Orléans

Matthieu 5, 17 à 37

Avant que ne passent le ciel et la terre, pas un i, pas un point sur le i ne passera de la loi que tout ne soit arrivé. Dès lors, celui qui transgressera un seul de ces plus petits commandements et enseignera aux hommes à faire de même sera déclaré le plus petit dans le royaume des cieux (...) déclare Jésus.

Nous voici face à nos responsabilités. Elles sont claires, elles sont abruptes, elles sont fermes : la loi, toute la loi, la loi dans ses moindres détails.

Le défi serait possible si nous arrêtions là notre lecture... mais les choses se gâtent au v.21 :

- *Et moi je vous dis, quiconque se met en colère contre son frère en répondra au tribunal*
- *celui qui dira à son frère « imbécile » sera justiciable du sanhédrin*
- *celui qui dira « fou » sera passible de la géhenne de feu*
- *quiconque regarde une femme avec convoitise a déjà, en son cœur commis l'adultère avec elle*
- *Si ton œil droit entraîne ta chute, arrache-le et jette-le loin de toi*
- *Si ta main droite entraîne ta chute, coupe-la et jette-la loin de toi*
- *etc.*

La loi, toute la loi... Mais la loi radicalisée !

Avec des situations tellement courantes, tellement banales : se mettre en colère, dire à son frère qu'il est un 'imbécile', jeter un regard de convoitise sur une femme...

Et voilà le lecteur que je suis pris au piège.

D'une part l'injonction d'accomplir la Loi dans ses moindres détails, et d'autre part l'exigence de la loi poussée à l'extrême...

Qui n'a jamais traité son frère ou sa sœur d'imbécile, ou traité de fou son prochain ?

Qui n'a jamais regardé une femme sans la désirer ?

Qui pourrait arracher son œil ou sa main ?

Et le lecteur se trouve écrasé par la réinterprétation du décalogue : *Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : tu ne commettras pas de meurtre... Vous avez appris qu'il a été dit : tu ne commettras pas d'adultère...*

... mais moi je vous dit... et Jésus d'actualiser le décalogue avec de nouveaux commandements beaucoup plus radicaux et finalement hors de portée pour ses destinataires.

Qui veut essayer de mettre en pratique, avec honnêteté, toutes les recommandations du Christ se condamne par avance à échouer et à être *déclaré le plus petit dans le royaume des cieux*.

Comment lire et recevoir cette prédication du Christ aujourd'hui ?

Comment donner sens à ce sermon sur la Montagne dans notre vie et nos engagements ?

Voilà les questions auxquelles je voudrais tenter de répondre ce matin.

Au XVI^e siècle, les réformateurs, travaillant sur le thème de la Loi, ont distingué 3 fonctions différentes de la Loi, 3 rôles différents, 3 usages différents.

Le premier usage de la loi, appelé « l'usage civil ».

C'est la loi qui régit l'organisation sociale des hommes dans la cité.

Le code pénal, le code de la route ; le code du travail ; toutes les règles qu'une société se donne pour organiser une vie, la plus harmonieuse possible, de ses membres.

Ces règles, ces lois, organisent le « vivre ensemble » d'une communauté.

Voilà l'usage 'civil' de la Loi.

Et les réformateurs étaient très respectueux de ce premier usage de la Loi, considérant qu'il permettait d'organiser l'ordre dans la société et que cet ordre faisait partie du projet de Dieu. Obéir aux autorités civiles, c'était se soumettre aussi à la volonté de Dieu.

Le deuxième usage de la loi, c'est l'usage « pédagogique » ou l'usage « théologique ».

Ici la loi dont nous parlons, c'est le texte biblique ; c'est la Parole de Dieu qui, telle un miroir, met en évidence tout ce qui me sépare de Dieu.

Autrement dit, le texte biblique fonctionne comme un repère, comme une norme, à partir de laquelle je prends conscience de ce que je suis réellement devant Dieu et devant mon prochain.

Et confronté à cette loi, soumis à l'exigence de la Parole de Dieu, je prends conscience que je n'ai pas d'autre choix que de m'en remettre à la miséricorde de Dieu, à la grâce de Dieu, pour que mon image soit restaurée sous son regard ; pour recevoir de sa part la Parole de pardon qui apaise ma conscience et me permet de vivre en Homme libre.

C'est de cette fonction de la loi que parle l'apôtre Paul lorsqu'il écrit aux Romains : *La loi serait-elle péché ? Certes non ! Mais je n'ai connu le péché que par la Loi. Ainsi je n'aurais pas connu la convoitise si la loi n'avait pas dit : tu ne convoiteras pas (Romains 7, 7 et suivants).*

Donc on voit bien que, pour Paul, la Loi a une fonction pédagogique.

Elle ordonne et en même temps elle révèle ce qui sépare ma vie de l'exigence de Dieu (la convoitise dans l'exemple de Paul) ; et c'est ainsi qu'elle m'aide à relire ma vie pour prendre acte de ce que je suis en vérité devant Dieu.

Enfin, le troisième usage de la Loi, c'est « l'usage normatif ».

La loi est comprise ici comme un 'guide' encadrant la vie chrétienne ; comme un chemin à suivre, un programme à appliquer pour vivre conformément à la volonté de Dieu

L'usage 'normatif', c'est l'utilisation des textes de la Bible et de l'enseignement du Christ comme un ensemble de prescriptions à vivre.

3 usages de la Loi donc : l'usage civil... l'usage pédagogique... l'usage normatif...

Maintenant, reprenons notre texte d'aujourd'hui, et plus largement le sermon sur la montagne...

Quel usage faut-il faire du Sermon sur la montagne ?
Un usage pédagogique ? Ou un usage normatif ? Ou peut-être les deux simultanément ?
Le débat est posé.

Si nous lisons le sermon sur la montagne comme une loi 'normative' nous faisons de ce texte, un ensemble de recommandations qu'il faut nous efforcer de suivre pour tenter de marcher sur les pas du Christ.

Si nous lisons le sermon sur la montagne comme une loi pédagogique, alors celui-ci devient ce miroir dans lequel je prends conscience de mon incapacité à mettre en œuvre les recommandations du Christ.

Je dois vous dire que mon inclinaison personnelle penche vers cette deuxième lecture, c'est à dire une 'lecture pédagogique' du sermon sur la montagne.

Parce que je ne vois pas comment, honnêtement, c'est à dire sans tricher avec la prédication de Jésus, il est possible de pratiquer toutes ses recommandations.

Le sermon sur la montagne, lu littéralement, balise un chemin qui me semble hors de portée.

Et c'est pourquoi, pour moi, le seul usage 'supportable' du sermon sur la montagne, est « l'usage pédagogique ».

Devant l'exigence de la prédication du Seigneur, prenant conscience de ma faiblesse face à la loi, prenant conscience de mon échec programmé, je suis invité à rechercher mon salut, ma justification hors de mon action, indépendamment des mes œuvres, c'est à dire en Jésus-Christ.

Je suis appelé à reconnaître Jésus-Christ comme celui qui seul accomplit pour moi jusqu'au bout la loi qu'il m'annonce : *n'allez pas croire que je sois venu abroger la loi ou les prophètes : je ne suis pas venu abroger, mais accomplir.* Dit Jésus.

C'est bien le Christ qui accomplit pour moi, jusqu'au bout, sur la croix même, le chemin de ma sanctification ; c'est lui qui m'affranchit du poids de la Loi, c'est lui qui me libère du joug de la Loi et qui me rend juste devant Dieu, une justice que j'acquière par la foi seule, par la confiance en Dieu qui m'habite.

Comme le dit Paul : *Ainsi donc, la loi a été notre surveillant en attendant le Christ, afin que nous soyons justifiés par la foi...*

Mais après la venue de la foi, nous ne sommes plus soumis à ce surveillant. Car tous, vous êtes par la foi, fils de Dieu en Jésus-Christ.

En présence du sermon sur la montagne, je découvre la distance qui me sépare de Dieu, et je tente de faire place dans ma prière, dans ma réflexion, dans mon cœur, à cette parole de Dieu qui m'atteste que Jésus-Christ m'a rapproché de Dieu, indépendamment de mon action.

Cela dit, peut-on s'exonérer totalement d'une lecture du Sermon sur la Montagne comme un chemin à suivre, comme un chemin à vivre ?

Doit-on renoncer totalement à écouter le sermon sur la Montagne comme la loi de Dieu qu'il nous faut accomplir ?

Je ne le pense pas non plus.

Mais, si nous nous engageons dans cette lecture, il ne s'agit pas alors de lire et mettre en application la loi dans ses moindre détail, mais de prendre conscience, avec la radicalité de la Loi, de la responsabilité que nous avons vis à vis de notre prochain.

En radicalisant la Loi, au point d'en faire un code moral hors d'atteinte, Jésus montre que la loi n'existe pas pour elle même, mais elle doit nous faire réfléchir sur notre responsabilité personnelle, individuelle, vis-à-vis de notre prochain.

D'une certaine manière, « trop de loi, tue la loi »
C'est à dire que l'on perd le sens de la loi, sa finalité.

On se concentre simplement sur l'application stricte de la Loi, mais on ne comprend plus la finalité de Loi.

C'est sans doute la dérive légaliste dans laquelle étaient tombés les pharisiens.

Et d'ailleurs, je c'est aussi la dérive qui tue peu à peu notre société depuis des années.

Nous fabriquons de la loi, sans cesse !

Et finalement, nos lois deviennent si nombreuses et complexes que nous n'arrivons plus réellement à les vivre et les mettre en œuvre.

Et encore moins à les connaître.

Mais il y a plus grave, c'est que plus les lois son nombreuses et contraignantes, plus nous réglons les relations sociales par des lois, moins nous développons le sens des responsabilités chez les individus.

Il y a une forme d'infantilisation et de déresponsabilisation qui se développe.

Et l'on perd peu à peu le sens du prochain, le sens de l'autre, le sens de la responsabilité personnelle vis-à-vis d'autrui.

L'exemple des radars fixes sur les routes, qui alimentent tant de conversation de salon, est parlant.

On a diminué considérablement dit-on avec ces radars les accidents mortels sur la route.

Mais a-t-on permis que chaque conducteur prenne conscience en profondeur, des risques de la vitesse, des distances de freinages nécessaires lorsqu'il roule vite, de la diminution des réflexes avec la fatigue, ou après avoir bu de l'alcool etc..

Que se passerait-il si demain, tous les radars fixes étaient supprimés ?

C'est très attristant de voir une société qui organise de plus en plus le « vivre ensemble par une inflation de lois ». Parce qu'on efface peu à peu la conscience individuelle de sa responsabilité personnelle vis à vis des autres.

Alors je crois que la lecture du sermon sur la montagne comme chemin de vie garde toute sa pertinence s'il nous conduit à prendre conscience précisément du sens de l'autre, de notre responsabilité personnelle, individuelle, à l'égard de notre prochain.

Il ne s'agit donc pas d'appliquer à la lettre les prescriptions de Jésus, puisque je l'ai dit, cela nous conduirait dans une impasse, mais de nous souvenir que dans le moindre geste, dans nos paroles, nos regards, nos actes, nous engageons toujours notre responsabilité vis à vis d'autrui.

Et nous ne pouvons nous défaire de cela en cherchant systématiquement une loi qui autoriserait ou non ce que nous faisons.

Le sermon sur la Montagne nous appelle à une conscience individuelle pour assumer la responsabilité de nos actes et de nos choix.

On ne peut pas appeler 'imbécile' son frère, sans s'interroger plus fondamentalement sur les relations entre frères et sœurs ;

On ne peut pas regarder avec convoitise une femme, sans que plus fondamentalement, la question des relations hommes-femmes nous habite.

Voilà donc comment ce texte du 'sermon sur la montagne' peut inspirer ma vie de croyant.

A la fois comme ce miroir où je regarde tout ce qui me sépare de l'exigence de la parole de Dieu. Et mon regard se tourne alors vers le Christ qui est mon chemin de salut, qui accomplit pour moi la Loi de Dieu jusqu'au bout, dans le moindre détail.

Et à la fois, le sermon sur la montagne est un appel à une éthique personnelle vis-à-vis de mon prochain. Un appel à une responsabilité individuelle vis à vis de mon prochain.

C'est là sans doute que se joue ma crédibilité d'enfant de Dieu dans le Monde.

Ma capacité me laisser transformé par la Parole de Dieu, dans mes relations avec mon prochain.

Oui je suis responsable, totalement, de mon prochain et des signes que je lui donne de l'amour de Dieu.

Amen.